|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4/12 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 3 avril 2014 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Quatrième session**

**Genève, 12 – 16 mai 2014**

Informations sur l’entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité des normes de l’OMPI (CWS), conformément à la tâche n° 23, surveille “l’introduction, dans les bases de données, des informations sur l’entrée et, le cas échéant, la non‑entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées”. Le Bureau international doit faire rapport tous les deux ans sur l’état d’avancement de cette tâche aux réunions du CWS (voir le document CWS/3/12 et le paragraphe 73 du document CWS/3/14).
2. Le CWS a examiné les rapports sur l’état d’avancement des travaux relatifs à la tâche susmentionnée, établis par l’Office européen des brevets (OEB) et le Bureau international, à sa deuxième session en avril‑mai 2012 (voir le document CWS/2/9 et les paragraphes 45 à 47 du document CWS/2/14).
3. À titre de suivi, le Secrétariat a invité le Bureau international et l’OEB à établir leurs rapports respectifs sur l’état d’avancement des travaux relatifs à la tâche n° 23 depuis la deuxième session du CWS. L’annexe I du présent document, ainsi que ses appendices, contient le rapport intérimaire de l’OEB et l’annexe II le rapport intérimaire du Bureau international.
4. Le CWS est invité à prendre note du contenu des rapports intérimaires de l’OEB et du Bureau international sur la tâche n° 23, figurant respectivement dans les annexes I et II du présent document.

[Les annexes suivent]